



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/10/2021

Dossier complet le :

29/10/2021

N° d'enregistrement :

2021-5724

1. Intitulé du projet

Mise en place d'une centrale d'enrobage à chaud et d'un groupe mobile de recyclage, sur la carrière du lieu-dit La Perrière située sur la commune de Lys-Haut-Layon (49), exploitée par la société BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Cyril BOUCHET, Directeur de la société BVE

RCS / SIRET

5 0 2 2 0 1 4 7 8 0 0 0 1 8

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1- Installations classées pour la protection de l'environnement	Le présent projet concerne principalement la mise en place d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud d'une capacité maximale de 230 t/h (rubrique 2521-1) et d'un groupe mobile de recyclage (rubrique 2515-1).
b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement.	L'ensemble des rubriques et des seuils du projet sont présentés dans le préambule du dossier annexé au cerfa.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet concerne la mise en place d'une centrale d'enrobage à chaud sur la carrière de la Perrière autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 14 avril 2016.

Par ailleurs, le projet prévoit également une zone de stockage des graviers et des agrégats enrobés, ainsi que l'installation d'un concasseur mobile permettant le recyclage des enrobés par campagne de 2 mois, à raison d'une à deux fois par an.

Cette modification ne nécessitera pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

La société BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT souhaite développer leur offre de produit sur la carrière de la Perrière.

La quantité de granulats produit sur la carrière de la Perrière permet leur emploi dans la production d'enrobés. L'utilisation in situ des matériaux de la carrière en matière première pour la production d'enrobés permet de proposer un nouveau produit sans pour autant augmenter le trafic.

L'emplacement sélectionné par la société BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT pour la mise en place de la centrale d'enrobage est une aire minérale actuellement utilisée comme plate-forme de matériaux produits. Ce choix permettra de limiter les risques de départ et de propagation d'incendie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprendront la mise en place de la centrale d'enrobage à chaud. Cette centrale sera alimentée par les matériaux issus de la carrière.

Les travaux comprendront également le raccordement au circuit d'eaux pluviales de la carrière ainsi que l'aménagement d'une piste d'accès pour les poids-lourds.

Les travaux qui seront entrepris seront de faible ampleur étant donné que l'exploitation de la carrière d'ores et déjà existante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le présent projet, porté par la société BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT concernera l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud automatisée, d'une capacité maximale de 230 t/h et d'une unité mobile de recyclage de matériaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis dans un premier temps à examen au cas par cas conformément à l'article R-122-3 du Code de l'Environnement.

Deux possibilités sont envisageables pour la suite du projet :

- dossier de demande d'autorisation environnementale dans l'éventualité où le projet serait soumis à évaluation environnementale,
- dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2521-1 dans le cas contraire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Production d'enrobé à chaud	80 à 230 t/h
Puissance totale atelier recyclage	365 kW
Capacité de stockage de GPL	32 tonnes au maximum
Quantité total de matière bitumineuse	320 tonnes
Surface de stockage de produits minéraux (graviers + enrobés)	20 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse de l'exploitation :

Lieu-dit "La Perrière", Saint-Hilaire-du-Bois, 49310 LYS-HAUT-LAYON

Carrière localisée sur la commune de Lys-Haut-Layon (49)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 33' 56 "O Lat. 47° 07' 20 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'étude d'impact réalisé par la société SAGE Environnement dans le cadre du dossier de demande d'exploiter au titre des ICPE dont l'instruction a abouti à la prise de l'AP du 14 avril 2016.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière de "La Perrière" est localisée à environ 3,6 km au Nord de la première ZNIEFF. Il s'agit de la ZNIEFF de type I correspondant au "Bois de la Gaubretière" (id : 520030142).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière de "La Perrière" est localisée dans le département du Maine-et-Loire, hors zones montagneuses.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière de "La Perrière" est localisée à environ 28 km au Sud-Ouest de la zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche. Il s'agit de la Cave des Sablons à Grezille (id : FR3800998).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière de "La Perrière" est localisée dans la commune de Lys-Haut-Layon, dans le département du Maine-et-Loire, à distance de tout trait du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière de la Perrière est située à environ 12,5 km à l'Ouest du Parc Naturel Régional de Loire-Anjou-Touraine (id: FR8000032). Aucun autre parc ou réserve naturelle n'est présent dans le secteur.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le département de Maine-et-Loire, le PPBE des infrastructures routières du réseau national de 3e échéance (A11, A87N et RN249) a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2019-662 du 10 octobre 2019. La commune de Lys-Haut-Layon n'est pas concernée directement par ce PPBE. En effet, aucun de ces axes n'est localisé dans le secteur d'études.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites historiques ou remarquables les plus proches sont liés au Château du Coudray Montbault situé à environ 2 km au Nord de la carrière de la Perrière. Certains de ses composants sont classés ou inscrits, notamment les douves, l'ancienne chapelle prieurale Saint-Jacques, les vestiges de l'ancien château, ses façades et toitures. La carrière se trouve en dehors du périmètre de protection de ce monument. Il n'existe aucune co-visibilité.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la Plan Local d'Urbanisme de la commune, les zones humides les plus proches sont localisés sur les rives de la rivière du Lys à environ 300 m au Nord de la carrière en exploitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le portail Géorisques, la commune de Lys-Haut-Layon n'est ni couverte par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ni par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ou les sols susceptibles d'être pollués le plus proche est une station de carburant ESSO à environ 800 m à l'Est de la carrière. Par ailleurs, la carrière de la Perrière n'est pas localisé dans la base de données BASOL du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les cartes des ZRE de la DREAL Pays-de-la-Loire, la commune de Lys-Haut-Layon n'est pas classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS, aucun captage AEP ou périmètre de protection de captage n'est présent dans le secteur du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches du projet sont les éléments du Château du Coudray Montbault situé à environ 2 km au Nord de la carrière de la Perrière.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de la carrière de la Perrière est la "Vallée de l'Argenton" (Directive habitats, id : FR400439) à environ 13 km au Sud-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est le Château du Coudray Montbault, avec son ancienne chapelle, situé à environ 2 km au Nord de la carrière de la Perrière.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera nécessaire dans le cadre du présent projet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seules les eaux pluviales circuleront sur l'emplacement des centrales. Les eaux pluviales captées sur la plate-forme de la centrale d'enrobage seront redirigées vers le circuit de la carrière. Il n'entraînera aucune augmentation des volumes d'eaux pluviales et souterraines reçus sur le site et / ou interceptés par l'excavation. Aucun impact quantitatif sur les eaux n'est attendu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le présent projet consiste en l'utilisation des granulats issus de l'exploitation de la carrière de la Perrière pour la production d'enrobés à chaud. Le projet est déficitaire en matériaux au sens où la production nécessitera l'apport de matériaux (bitume, liants, etc.) extérieurs au site. Ils seront entièrement utilisés dans la production d'enrobés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emplacement de la centrale d'enrobage se fera au sein du périmètre d'une carrière d'ores et déjà exploitée : aucune modification de l'occupation des sols et par conséquent aucun impact significatif sur la biodiversité n'est prévu dans le cadre de la mise en place de ce projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche de la carrière de la Perrière est la "Vallée de l'Argenton" (Directive habitats, id : FR400439) à environ 13 km au Sud-Est. Au vu de cette distance et considérant que la carrière est d'ores et déjà exploitée, le présent projet n'entraînera aucun impact significatif sur ces sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur l'actuelle carrière de la Perrière exploitée par la société BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le portail Géorisques, la commune de Lys-Haut-Layon n'est pas couverte par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). En totalité, 32 installations classées sont recensées dans la commune, dont 4 sont identifiés comme des installations rejetant des polluants. Aucune canalisation de matières dangereuses ou d'installations nucléaires à moins de 20 km n'est présente sur le territoire communal.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le portail Géorisques, la commune de Lys-Haut-Layon n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels (PPRN). A noter que la commune est identifiée avec un fort potentiel radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets canalisés de la centrale d'enrobage à chaud seront conformes aux seuils définis par l'AMPG 2521-1 afin de prévenir tout impact sur la santé humaine.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés pour la production d'enrobés seront issus en grande partie de la production de la carrière (granulats). A ce titre, le trafic maximal d'enlèvement de la production demeurera identique à l'actuel, à l'exception de l'apport de l'émulsion bitumineuse, du fioul et de l'entretien des installations se limitant à quelques camions par an.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les activités des centrales d'enrobage seront faiblement génératrices de bruit. Le projet est localisé sur la carrière de la Perrière pouvant être génératrice de bruit. Les contrôles des niveaux sonores effectués sur la carrière intégreront également la centrale d'enrobage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs émanant de la combustion des divers produits utilisés dans une centrale d'enrobage peuvent être perceptibles au niveau de la centrale et dans l'environnement proche en fonction des vents.</p> <p>Les matériaux exploités sur la carrière de la Perrière ne sont pas générateurs d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La circulation des engins et des camions, ainsi que le fonctionnement de la centrale d'enrobage n'engendreront pas de vibrations significatives.</p> <p>L'exploitation de la carrière peut néanmoins générer quelques vibrations, notamment avec la circulation des engins ou tirs de mines.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les haies et merlons végétalisés présents en périphérie du site limiteront les émissions lumineuses du site. De plus, les activités seront réalisées principalement en journée, hors week-end et jours fériés.</p> <p>L'exploitation de la carrière peut être émettrice de lumière sur les mêmes plages horaires que la centrale d'enrobage.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La circulation des engins, la manutention des matériaux et les centrales d'enrobage pourront, en période sèche, favoriser les envols de poussières. Ces envols ne seront pas susceptibles d'affecter la périphérie du site du fait de la présence d'écrans végétalisés périphériques et du système d'arrosage du site. Par ailleurs, les rejets canalisés de la centrale d'enrobage à chaud seront conformes aux seuils définis par l'AMPG 2521-1 afin de prévenir tout impact sur la santé humaine.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Sur la carrière, les eaux pluviales et souterraines circulant sur le site sont collectées dans des bassins dédiés, puis rejetées au milieu naturel, un fossé alimentant le Lys.</p> <p>Ce rejet, autorisé par l'Arrêté du 14 avril 2016, ne sera pas modifié dans le cadre du présent projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation de la carrière de la Perrière ne génère actuellement aucun effluent (eau polluée). Sur l'emplacement de la centrale, un séparateur HC sera mis en place pour traiter les EP reçues avant restitution au circuit des eaux de la carrière.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet entrainera une faible augmentation des quantités de déchets produits sur la carrière (quelques tonnes par an), qu'il s'agisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des DIB / DID produits par l'entretien des engins et matériels employés sur la carrière, - des déchets minéraux inertes produits par l'extraction et le traitement des matériaux (stériles, boues de décantation des fines de lavage).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le présent projet se situe dans l'emprise de la carrière en exploitation de la Perrière sur la commune de Lys-Haut-Layon.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet récent susceptible de présenter des effets cumulés notables avec le présent projet n'est mentionné sur la commune de Lys-Haut-Layon et les communes les plus proches de la carrière (Coron, Saint-Paul-du-Bois et La Plaine) :

- sur le portail des projets soumis à étude d'impact : "projets-environnement.gouv.fr",
- sur le site de la préfecture du Maine-et-Loire (rubrique "Enquêtes publiques"),
- sur le site de la DREAL Pays de la Loire (rubrique " Autorité environnementale"),
- sur le site de la MRAe de Pays de la Loire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme actuellement, la société BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT a défini des mesures environnementales adaptées afin d'assurer l'absence d'impact de l'exploitation sur son environnement naturel et humain, et en particulier afin de garantir une protection équivalente du milieu naturel suite à la mise en place de la centrale d'enrobage :

- le suivi des eaux permet de valider l'absence d'impact de l'exploitation sur la qualité des eaux,
- la conservation des nombreux écrans végétalisés préviendra toute nuisance de l'exploitation sur les riverains (poussières, bruits, ...),
- le site est accessible par des axes de circulation suffisamment dimensionnés pour accueillir le trafic d'acheminement prévu,
- des suivis de bruit et de poussière seront effectués.

Les suivis actuels de la carrière incluront à terme la centrale d'enrobage à chaud (eaux, poussières, bruits).

Dans le cadre de l'exploitation de la centrale d'enrobage à chaud, un suivi du rejet canalisé de la cheminée pour confirmer le respect des seuils d'émission, un entretien régulier de la centrale seront ajoutés.

Par ailleurs, l'ensemble des produits polluants utilisés dans le fonctionnement de la centrale seront disposés sur des rétentions adaptées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des mesures qui sont et seront prises sur la carrière de la Perrière par la société BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT, le présent projet n'entraînera aucun impact significatif supplémentaire sur l'environnement naturel et humain.

En ce sens, la présente modification peut donc être considérée comme non substantielle au sens de l'article R181-46 du Code de l'Environnement et il n'apparaît pas nécessaire que le présent projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

YZERNAY

le,

29/10/2021

Signature

BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT (B.V.E)
ZA de la Chartre Bouchère
49360 YZERNAY
Tél. 02 41 55 01 61 - Fax 02 41 55 00 56
Email : contact@bouchetve.fr
Siret 502 201 478 00018 - NAF 4211Z

